

2 072 726 € d'aides départementales

Au cours de la réunion de ce matin, présidée par Pierre Camani, 73 dossiers ont été examinés.

Parmi les dossiers présentés, les plus importants concernent :

- le soutien à l'économie
- la politique gérontologique avec la prévention du vieillissement et la mise en place du baluchonnage à titre expérimental
- les premières aides destinées aux internes et étudiants de médecine en stage dans le département
- la conservation et la restauration du patrimoine protégé
- les actions de promotion touristique.

ECONOMIE

Aide à l'investissement pour les entreprises : 265 143 €

Déclinés sous forme de subventions ou d'avances remboursables, ce programme vise à financer des investissements matériels et immobiliers. Il est destiné aux entreprises en création ou en développement dans les domaines de la production et des services à l'industrie et aux communes membres d'un Etablissement public de coopération intercommunale, aux regroupements de communes et aux organismes bancaires - crédits bailleurs assurant la maîtrise d'ouvrage pour une entreprise.

Au cours de cette commission permanente, 4 entreprises ont bénéficié de ce régime d'aide :

- * SARL Armillac à Estillac, pour un programme d'investissement matériel – subvention de 10 632 €
- * SA HP Auriol à Marmande, dans le cadre d'un programme d'investissement matériel – subvention de 7 471 €
- * SARL Coaxis ASP à Fauquierolles, pour un programme d'investissement matériel – subvention de 83 040 €
- * SAS Favols à Bias, pour un programme d'investissement immobilier et matériel – avance remboursable de 164 000 €.

Fonds territorial : 21 568 €

Le fonds territorial permet d'accompagner les projets de développement local engagés par des acteurs territoriaux, qui répondent aux priorités du Conseil général telles que le développement économique et l'emploi, l'habitat et le logement, les services et l'amélioration du cadre de vie, l'aménagement et le développement durable de l'espace, la valorisation et l'identité du territoire et du patrimoine. Parmi les projets soutenus par le Département, on retrouve :

- * une mission d'assistance et de conseil pour le développement d'une filière biologique, portée par Val de Garonne Agglomération (3 386 €)
- * une étude de définition d'une stratégie marketing territorial, portée la Communauté de communes du Grand Villeneuvois (2 625 €)
- * l'aménagement du site des moulins de Roujol et de Gorry, porté par la commune de Grateloup Saint-Gayrand (5 000 €)
- * la réalisation d'une aire de détente à l'entrée de la ville, portée par la commune de Tonneins (3 474 €)
- * l'aménagement paysager d'un point de vente à la ferme à Mauvezin-sur-Gupie, porté par M. Ciaghi (2 083 €)
- * la modernisation et le développement de la station service de Fumel, portés par M. Dejoux (5 000 €).

POLITIQUE GERONTOLOGIQUE

Le schéma gérontologique 2011-2015, adopté en novembre 2010, a fait du maintien à domicile une priorité. Soucieux de répondre à cet enjeu, le Conseil général a développé deux nouvelles actions.

Prévention des effets du vieillissement : 20 000 €

Jusqu'à présent, le Conseil général était peu impliqué en matière de prévention des effets du vieillissement. Afin de pallier ce manque, le Département a décidé d'agir en synergie avec les autres acteurs institutionnels que sont les caisses de protection sociale.

Ainsi, la première intervention du Département se développe en coopération avec l'Association pour la santé, l'éducation et la prévention sur les territoires de Lot-et-Garonne (Asept 47). Cette dernière propose des ateliers de prévention et d'éducation à la santé aux personnes âgées et bénéficie donc pour la première fois du soutien du Conseil général. Ces ateliers du « bien vieillir » s'articuleront autour de diverses thématiques : alimentation, sommeil, mémoire, prévention de chutes, médicament...

Afin de participer au bon fonctionnement de ces ateliers, le Conseil général accorde une aide de 20 000 €.

Expérimentation du dispositif de baluchonnage pour les personnes âgées et leurs aidants : 4 000 €

Démarche innovante, le baluchonnage favorise le maintien à domicile des personnes âgées, mais permet surtout aux aidants familiaux de s'absenter de leur domicile et de laisser la personne âgée en toute sécurité. Il est dans ce sens le remplacement temporaire d'un aidant familial par une tierce personne, avec un passage de relais opéré à domicile au début et à la fin du service. Il s'agit par conséquent d'un service dit d'aide au répit, intervenant en complément des accueils de jour ou des hébergements temporaires. Encore peu répandu en France, le baluchonnage est donc expérimenté pour la première fois en Lot-et-Garonne, sous l'impulsion du Conseil général.

Dans un premier temps, il sera développé sur trois sites présentant un réel besoin :

- * Castillonès - Lauzun
- * Castelmoron - Monclar
- * Casteljaloux - Houeillès - Bouglon.

Ces cantons ruraux présentent des caractéristiques communes : plus d'un tiers de la population est âgée de plus de 60 ans et plus de la moitié est issue du régime agricole. Les aidants s'y sentent isolés et sont en attente de soutien malgré une solidarité familiale importante. Le maillage des services d'aide à domicile permet toutefois d'apporter une réponse concrète à l'isolement et au besoin de répit des aidants.

La fédération ADMR (Association d'aide à domicile en milieu rural) et la fédération Assad (Association de soins et de services à domicile) ont adhéré à ce projet, qui sera décliné par les associations locales. Ce service de baluchonnage propose pour le moment de prendre en charge la personnes pagées à son domicile, 24h/24, en l'absence de l'aidant et sur des périodes allant de la demi-journée à la semaine.

Pour lancer ce nouveau service, le Conseil général attribue une aide de 4 000 €, répartie équitablement entre les deux fédérations.

DEMOGRAPHIE MEDICALE

Régimes d'aide pour favoriser la venue d'étudiants et internes en médecine en Lot-et-Garonne : 1 800 €

Afin de contribuer à la venue d'internes et d'étudiants en médecine en Lot-et-Garonne, et par la suite, d'assurer une couverture médicale de proximité en Lot-et-Garonne, le Conseil général a adopté des régimes d'aide pour ces publics, qui effectuent un stage chez un médecin généraliste du département ou dans un service de protection maternelle et infantile.

Ce soutien se décline sous deux formes : **aide au logement** (plafonnée à 400 € par mois) et **forfait pour la mobilité** (100 € par mois) **pendant la durée de son stage (6 mois)**.

Le Conseil général verse aujourd'hui les trois premières aides, des indemnités forfaitaires de déplacement pour un montant global de 1 800 €.

ACTIONS DE PROMOTION TOURISTIQUE

Fonds commun de promotion et communication touristique : 26 173 €

Soucieux de soutenir l'ensemble des offices de tourisme et syndicats d'initiative du département dans leur projet de promotion des territoires, le Conseil général dispose d'un fonds permettant de mettre en œuvre des programmes communs. Pour bénéficier d'une aide départementale, ces projets doivent intégrer la marque départementale « Fabriqué chez nous » et la charte graphique inhérente au Comité départemental de tourisme.

Plafonnée à 7 500 €, cette aide peut être utilisée pour la création de supports de communication (guides, sites Internet, brochures...), pour la tenue d'animations spécifiques, pour une participation à un salon...

Développant de tels projets, les offices de tourisme de Bouglon-Casteljaloux-Houeillès, du Val d'Albret et du Grand Villeneuve ainsi que le Syndicat mixte du Pays du Dropt ont ainsi perçu une somme globale de 26 173 €.

Développement numérique des offices de tourisme : 27 754 €

Dans le cadre du régime « Développement numérique des offices de tourisme », le Conseil général encourage et finance les initiatives qui s'inscrivent dans une telle démarche. Ce dispositif permet donc de soutenir le développement des nouveaux supports d'accueil, de promotion et de communication sur les territoires touristiques du Lot-et-Garonne. Ce soutien intervient pour des investissements matériels ou immatériels tels que des bornes interactives, des écrans tactiles, des tablettes numériques, des bornes Wifi, des guides numériques, des sites Web mobiles... L'aide du Département correspond à 30 % des dépenses et est plafonnée à 30 000 €.

L'office de tourisme Val de Garonne, transféré depuis peu en centre-ville de Marmande, a souhaité développer les outils numériques et s'est doté de plusieurs équipements : une borne vitrine, des écrans plats, des I-pad à disposition des touristes, un nouveau site Internet, ainsi qu'un site mobile et un QR Code dédié. L'ensemble de ces outils vise à rendre plus dynamique et plus ludique la promotion du territoire, et assurer une nouvelle interactivité. Le coût de ces investissements est de 92 000 €.

Pour accompagner ce projet, le Département a attribué une aide de 27 754 €.

CONSERVATION ET RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE

Patrimoine protégé au titre des Monuments historiques : 263 230 €

Ce régime vise à accompagner les propriétaires publics et privés qui entreprennent des travaux de conservation, de restauration et d'accessibilité du patrimoine protégé au titre des monuments historiques (classés et inscrits).

Pour les propriétaires publics, cette aide se définit comme suit :

- * patrimoine classé au titre des monuments historiques → aide plafonnée à 35 % du montant HT des travaux avec des dépenses éligibles plafonnées à 390 000 € HT
- * patrimoine inscrit au titre des monuments historiques → aide plafonnée à 30 % du montant HT des travaux avec des dépenses éligibles plafonnées à 140 000 € HT.

Pour les propriétaires privés, cette aide se définit comme suit :

- * patrimoine classé au titre des monuments historiques → aide plafonnée à 25 % du montant TTC des travaux avec des dépenses éligibles plafonnées à 130 000 € TTC
- * patrimoine inscrit au titre des monuments historiques → aide plafonnée à 20 % du montant TTC des travaux avec des dépenses éligibles plafonnées à 100 000 € TTC.

Au cours de cette Commission, le Conseil général a attribué une enveloppe de 263 230 €, répartie entre 13 bénéficiaires. Parmi les projets publics soutenus par le Département, on peut citer les travaux de restauration des églises de Nérac, Mauvezin-sur-Gupie, Sos-Gueyze-Meylan, Villefranche-du-Queyran, Sainte-Colomb-de-Lauzun, la restauration de la tour nord-ouest du château de Duras ou encore la restauration du rempart médiéval de la bastide de Vianne.

AUTRES AIDES ACCORDEES

4 747 € pour l'offre d'hébergement touristique par les habitants permanents ; **24 583 €** pour la création, la modernisation et l'extension d'équipements touristiques ; **5 167 €** au titre du Tremplin innovation ; **2 514 €** d'aides à l'amélioration de l'habitat privé ; **65 285 €** d'aides au fonctionnement des aires d'accueil des Gens du voyage pour la Communauté de communes du Grand Villeneuvois et Val de Garonne Agglomération ; **3 875 €** au titre du Fonds de développement des zones économiques ; **20 000 €** de subventions de fonctionnement relevant de la compétence de la Commission Développement économique, Tourisme et Politiques contractuelles ; **25 000 €** de cotisation à la Maison de l'Aquitaine à Paris

47 990 € pour le financement du dépistage des cancers du sein ; **1 139 €** d'aide aux projets d'animation de territoire dans le domaine de la petite enfance ; **4 043 €** d'aide à l'installation de professionnels de santé ; **44 410 €** de subventions relevant de la compétence de la Commission Action sociale, Insertion et Habitat

15 740 € destinés aux emplois sportifs dans les clubs ; **4 171 €** pour l'acquisition de matériel sportif ; **5 008 €** d'aide au fonctionnement des clubs sportifs ; **22 000 €** pour l'organisation de manifestations sportives ; **2 041 €** de bourses allouées aux animateurs et directeurs en accueils collectifs de mineurs ; **7 427 €** de bourses pour les séjours en colonies de vacances ; **150 €** pour le transport scolaire des élèves internes ; **914 €** de bourses départementales d'enseignement supérieur ; **19 962 €** de subventions aux établissements scolaires pour les déplacements dans le cadre de la Convention éducative

1 500 € d'aide aux projets d'animation de territoire ; **43 000 €** pour la diffusion du spectacle vivant ; **1 300 €** d'aide aux projets artistiques exceptionnels amateurs ; **101 385 €** de subventions de fonctionnement des établissements d'enseignement artistique ; **3 660 €** pour l'aménagement, les travaux, l'acquisition de mobiliers et d'équipements ou encore pour l'informatisation des structures culturelles ; **6 790 €** pour la médiation, la promotion, la valorisation de la création patrimoniale et culturelle ; **13 397 €** pour la restauration, la conservation, la mise en sécurité des collections publiques ; **8 385 €** de soutien à l'archéologie

235 320 € pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement des bourgs ; **18 675 €** d'aide à l'irrigation individuelle ; **5 199 €** pour l'irrigation collective ; **8 830 €** pour la protection contre les crues et l'assainissement des terres ; **4 080 €** pour l'aménagement et la gestion durable des milieux aquatiques ; **12 998 €** au titre de l'expérimentation pour le développement de la filière chanvre ; **1 531 €** dans le cadre du programme sylvicole ; **51 886 €** au titre du Fonds de développement des zones économiques concernant les dossiers agricoles ; **85 320 €** pour les Coopérations d'utilisation de matériels agricoles ; **97 215 €** pour l'assurance grêle ; **6 080 €** pour les comices agricoles ; **1 800 €** pour l'organisation de réunions par les sociétés de courses hippiques du département

5 000 € de subvention pour le projet d'Education à l'environnement pour un développement durable (projet Isidore porté par la Compagnie de l'Escalier qui monte) ; **392 140 €** pour le déclassement de la D 133 à Casseneuil ; **3 811 €** de subventions de fonctionnement à l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne.

Contacts presse :

Jean-François Durante, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cg47.fr

Véronique Détery, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

